

POLITIQUE DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEUR.E.S

Objectif

1. La présente politique a pour objet d'énoncer les exigences en matière de certification des entraîneur.e.s de ringuette au Canada et de décrire les divers programmes de formation des entraîneur.e.s de ringuette élaborés ou offerts par Ringuette Canada.

Application de la présente politique

2. Cette politique s'applique à toutes les personnes qui souhaitent jouer le rôle d'entraîneur.e ou d'instructeur.ice pour en ringuette au Canada.

Définitions

3. Définitions
Entraîneur.e.s en formation - entraîneur.e.s formés mais pas encore certifié.e.s

Objectifs

4. Les objectifs du programme de certification des entraîneur.e.s de Ringuette Canada sont les suivants :
 - a) promouvoir et s'aligner sur le Programme national de certification des entraîneur.e.s (PNCE);
 - b) élaborer ou améliorer les programmes et les ressources destinés aux entraîneur.e.s afin de les aider à améliorer le niveau de compétence des participant.e.s à la ringuette;
 - c) fournir des normes minimales de formation et de certification à l'échelle du Canada pour assurer la cohérence, en reconnaissant que les associations provinciales et territoriales peuvent ajouter des exigences supplémentaires en matière de formation.

Exigences minimales en matière d'entraînement

5. Tou.te.s les entraîneur.e.s sont tenu.e.s de respecter les règles suivantes :
 - a) iels doivent être inscrits et en règle auprès de leur association de ringuette locale et provinciale ou territoriale;
 - b) iels doivent avoir satisfait aux exigences spécifiques de formation et/ou de certification du PNCE indiquées dans le tableau ci-dessous;
 - c) iels doivent se conformer à la politique de filtrage de leur association provinciale, territoriale et/ou locale;
 - d) iels doivent veiller à ce que toutes les interactions et communications aient lieu dans un cadre ouvert, observable, justifiable et interruptible. Les équipes de ringuette doivent toujours compter sur la présence de deux entraîneur.e.s filtré.e.s, et formé.e.s ou certifié.e.s par le PNCE. Par exemple, dans les environnements d'entraînement, il faut s'assurer que toutes les situations sont ouvertes, observables et justifiables. Toutes les interactions individuelles entre un.e entraîneur.e et un.e athlète doivent avoir lieu à portée de voix et de vue di deuxième entraîneur.e, sauf en cas d'urgence médicale. Vous devez tenir compte du sexe des athlètes lors de la sélection des entraîneur.e.s pour votre programme. Dans la mesure du possible, l'un.e des entraîneur.e.s devrait être du même sexe que l'athlète. S'il n'est pas possible d'avoir un.e deuxième entraîneur.e filtré.e, formé.e ou certifié.e par le PNCE, il est possible de recruter un.e bénévole, un parent ou un.e adulte filtré.e;

- e) Ringuette Canada recommande fortement aux entraîneur.e.s de tous les niveaux de suivre le module Gardons les filles en sport, disponible auprès du *Respect Group*, et le module Prendre une tête d'avance, disponible auprès de l'Association canadienne des entraîneur.e.s, à des fins de perfectionnement professionnel.

Exigences provinciales en matière d'entraînement

- 6. Tou.te.s les entraîneur.e.s doivent respecter les exigences de leur association provinciale ou territoriale de ringuette en matière d'entraînement.

Ringuette au Canada - Exigences du PNCE pour les entraîneur.e.s

7. Tableau des exigences

Division	Niveau	Poste	Prendre des décisions éthiques (PDÉ)		Module Sport sécuritaire de l'ACE OU Sécurité dans le sport de Respect et sport pour les leaders d'activité	Prendre une tête d'avance en sport PNCE	Module Gardons les filles en sport de Femmes et sport	Initiation au sport	Initiation au sport communautaire (ISC)	Compétition-INTroduction(CI)		Compétition - Développement (CD)		
			Certifié.e	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Certifié.e	En Formation	Certifié.e
Ringuette pour enfants		Chef de programme	✓		✓	✓			✓					
		Autres entraîneur.e.s		✓	✓	✓		✓						
U12		Tou.te.s les entraîneur.e.s	✓		✓	✓			✓					
U14	C, B	Entraîneur.e en chef	✓		✓	✓			✓					
		Entraîneur.e.s adjoint.e.s	✓		✓	✓			✓					
	A	Entraîneur.e.s en chef	✓		✓	✓			✓	✓ (si régional)				
		Entraîneur.e.s adjoint.e.s	✓		✓	✓			✓					
	AA	Entraîneur.e en chef	✓		✓	✓						✓		
		Entraîneur.e.s adjoint.e.s	✓		✓	✓				✓				
EeF		✓		✓	✓				✓					

U16 et U19	C	Tou.te.s les entraîneur.e.s	✓		✓	✓			✓			
	B	Entraîneur.e en chef	✓		✓	✓			✓	✓ (si régional)		
		Tou.te.s les entraîneur.e.s	✓		✓	✓			✓			
	A	Tou.te.s les entraîneur.e.s	✓		✓	✓					✓	
		EeF	✓		✓	✓				✓		
	AA	Tou.te.s les entraîneur.e.s	✓		✓	✓					✓	
U20 Jeux du Canada		Tou.te.s les entraîneur.e.s	✓		✓	✓						✓
	AAA	Apprenti.e.s entraîneur.e.s des JHC	✓		✓	✓					✓	
Ouverte	AA ouvert	Entraîneur.e en chef	✓		✓	✓					✓	
		Entraîneur.e adjoint.e	Il n'y a pas d'exigences en matière d'entraînement pour les entraîneur.e.s adjoint.e.s de niveau AA ouvert.									

Division	Niveau	Position	Prendre des décisions éthiques (PDÉ)		Module Sport sécuritaire de l'ACE OU Sécurité dans le sport de Respect et sport pour les leaders d'activité	Prendre une tête d'avance en sport PNCE	Module Gardons les filles en sport de Femmes et sport	Initiation au sport	Initiation au sport communautaire (ISC)	Compétition-INTroduction(CI)		Compétition - Développement (CD)	
			Certifié	Formé	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Formé.e	Certifié.e	En Formation	Certifié.e
Ouverte	C, B, A	Tous les entraîneur.e.s	Il n'y a pas d'exigences en matière d'entraînement pour les entraîneur.e.s des divisions Open A B C et Masters. Les exigences relatives aux entraîneur.e.s sont fixées par la province.										
30+ (Maîtres)	Tous	Tous les entraîneur.e.s											
LNR	AAA	Tous les entraîneur.e.s	✓		✓	✓						✓	✓ min 1 entraîneur.e sur le banc
Entraîneur.e.s des programmes nationaux U17	AAA	Entraîneur.e en chef et entraîneur.e.s adjoint.e.s	✓		✓	✓	✓			✓		Aspirant.e	Aspirant.e
Entraîneur.e.s des programmes nationaux U18	AAA	Entraîneur.e en chef et entraîneur.e.s adjoint.e.s	✓		✓	✓	✓						✓
		EeF	✓		✓	✓	✓					✓	
Équipe nationale junior et senior	AAA	Tous les entraîneur.e.s	✓		✓	✓	✓						✓
		EeF	✓		✓	✓	✓					✓	

Note : Pour toutes les divisions et tous les niveaux il doit avoir au moins une entraîneure (18 ans et plus) pleinement qualifiée pour le poste d'entraîneure qu'elle occupe sur le banc. Les divisions Ouverte et Maître sont exemptées de cette exigence.



Note : Comme indiqué dans le registre des casiers de l'ACE, les entraîneur.e.s qui sont "certifié.e.s - non renouvelé.e.s" doivent acquérir les points de PP nécessaires pour être renouvelé.e.s.

Remarque : Les entraîneur.e.s adjoint.e.s qui suivent l'atelier de niveau Compétition – Introduction (CI) de Ringuette cette saison ne sont pas tenus d'obtenir leur certification de niveau Compétition – Introduction (CI) cette saison. (Ne s'applique pas aux entraîneur.e.s de la LNR).

Personnel sur le banc qualifié

8. Les entraîneur.e.s en chef et les entraîneur.e.s adjoint.e.s n'ont pas besoin des mêmes qualifications dans certaines divisions et à certains niveaux. Si un.e entraîneur.e adjoint.e doit remplacer un.e entraîneur.e en chef, il est recommandé que l'entraîneur.e remplaçant.e ait les qualifications requises pour un.e entraîneur.e en chef dans cette division et à ce niveau.

Entraîneur.e en formation (EeF*)

9. Un.e entraîneur.e. en formation :
- a) peut participer à l'entraînement d'une équipe en tant que membre du banc de 5 personnes pour les équipes des niveaux U12, U14 (tous les niveaux), U16 et U19A en tant qu'entraîneur.e en formation. (1 par équipe);
 - b) les entraîneur.e.s en formation ne peuvent PAS remplir l'exigence d'une femme qualifiée sur le banc de touche;
 - c) Il y a une exemption d'une saison pour les EeF de moins de 18 ans. Les EeF DOIVENT être certifié.e.s dans l'année de leur 18^e anniversaire requis pour la division et le niveau d'entraînement. **Les EeF sont des entraîneur.e.s formé.es au niveau CI ou CD qui ne sont pas encore certifié.e.s. Ce n'est pas un.e entraîneur.e junior.*

Premiers soins

10. Au moins un.e. membre du personnel d'encadrement de chaque équipe doit être titulaire d'un certificat valide délivré dans le cadre d'un programme de premiers soins reconnu ou exercer une profession de santé reconnue dans laquelle les techniques de premiers soins sont couramment appliquées.

Casques

11. Tous les entraîneur.e.s, instructeur.ice.s et assistant.e.s sur la glace doivent porter un casque lorsqu'ils sont sur la glace.

Équivalences

12. Des équivalences ont été proposées aux entraîneur.e.s pleinement certifié.e.s du PNCE "à niveaux". Ceux qui n'ont pas obtenu une certification complète doivent satisfaire aux exigences des nouveaux contextes du PNCE. Il n'y a pas de transferts ou d'équivalences offerts aux entraîneur.e.s qui ont reçu une formation spécifique à un sport et une formation du PNCE dans d'autres sports et qui souhaitent devenir entraîneur.e.s de ringuette. Les entraîneur.e.s peuvent recevoir des équivalences pour la formation offerte dans l'environnement multisports.

Maintien de la certification

13. Tou.te.s les entraîneur.e.s, les formateur.ice.s d'entraîneur.e.s et les maîtres formateur.ice.s d'entraîneur.e.s sont tenus de poursuivre leur perfectionnement professionnel tout au long de leur carrière. Ringuette Canada suit un cycle de cinq ans tel qu'établi par l'ACE. Le cycle de cinq ans commence le 1er janvier suivant l'année où l'entraîneur.e a obtenu sa certification.

Les entraîneur.e.s et les formateur.ice.s d'entraîneur.e.s doivent accumuler les points suivants :

Entraîneur.e.s :	Sport communautaire - Initiation : 10 points
	Compétition - Introduction : 20 points
	Compétition - Développement : 30 points
Formateur.ice.s d'entraîneur.e.s :	(PRs, EEs, FRDEs) : 20 points
<i>Les points de maintien de la certification obtenus sont éligibles pour tous les rôles qu'une personne peut occuper.</i>	

La présente politique fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Date de la dernière révision : août 2024

Les politiques de Ringuette Canada seront publiées en anglais et en français. En cas d'interprétations contradictoires, la version anglaise prévaudra.